> Ouvrages

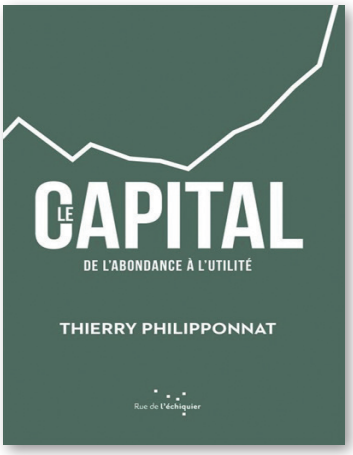

Le capital : de l'abondance à l'utilité

Thierry Philipponnat
Rue de l'échiquier, 2017,
110 p., 13 €
ISBN : 978-2-37425-060-1

Note de lecture
de **Frédéric Larchevêque**

Thierry Philipponnat est directeur de l'Institut Friedland, président du Forum français pour l'investissement responsable et membre de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Il nous livre ici un essai dont le but principal est d'explorer un paradoxe de notre temps. Alors même que les liquidités, notamment sous l'effet des politiques de *quantitative easing* des banques centrales, n'ont jamais été aussi abondantes, leur impact sur l'économie réelle est très limité. C'est un phénomène majeur depuis la fin des années 2000 : « Une augmentation sans précédent du stock de monnaie et de capital financier a conduit à une hausse comparativement faible du capital économique » (p. 18). Comment expliquer cette dichotomie croissante entre une création monétaire abondante et un investissement productif atone, alors même que l'urgence de la transition énergétique et de la rénovation d'infrastructures, souvent à bout de souffle dans de nombreuses économies (États-Unis, Allemagne), commanderait un effort important ? En suivant les étapes qui transfèrent, en principe, le capital monétaire en capital financier puis en capital productif, l'auteur constate l'existence de fuites diverses qui font que les entreprises bénéficient finalement peu de la création de liquidités. Pour l'auteur, l'explication vient d'une excroissance de la finance qui s'est peu à peu détachée des besoins d'investissement et de financement des entreprises pour fonctionner en circuit fermé. À la logique d'une finance utile à l'allocation du capital, s'est substituée une logique d'une finance fermée sur elle-même. Pour preuve, seulement 12 % des actifs au bilan d'une grande banque sont aujourd'hui en moyenne consacrés aux prêts à l'économie réelle. Bien sûr, l'explication de ce phénomène est à chercher derrière la rentabilité plus forte de la plupart des opérations, notamment sur les produits dérivés, mais elle tient aussi à la fausse sécurité qu'offrent les modèles mathématiques. Prisonnière de l'illusion du tout calculable, la finance préfère investir dans des produits sophistiqués plutôt que dans des projets productifs portés par des humains. Il faut dire que l'humain est tellement plus difficile à gérer, à prévoir. Les banques aiment-elles leurs clients ?

Petit lexique juridique : mots et expressions

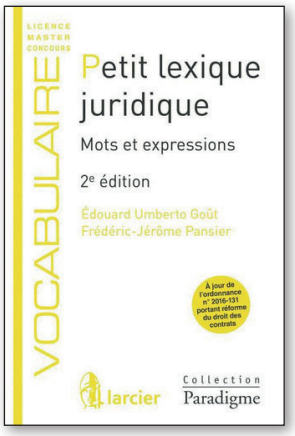

Edouard Umberto Goût et Frédéric-Jérôme Pansier
Éditions Larcier, 2016,
332 p., 19 €
ISBN : 978-2-39013-097-0

Note de lecture
de **Frédéric Larchevêque**

Les auteurs le rappellent en introduction, un lexique n'est pas un dictionnaire. Si le dictionnaire est un recueil de mots fournissant sur chacun sa définition, le lexique est, quant à lui, un dictionnaire d'un domaine spécialisé, ici le droit. Celui-ci débute par le terme « Abandon » et se termine avec l'expression « Zone urbaine sensible ». En le parcourant au gré de ses besoins ou envie du moment, on pourra s'exercer à retrouver la définition de termes et d'expressions tels que « exciper », « irrépétible », « litispendance », etc. Précisons que ce lexique des éditions Larcier est à jour de la réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations entrée en vigueur le 1er octobre 2016. Chaque entrée comprend bien entendu une définition courte, facilement mémorisable, mais également toute une série d'autres indications, une étymologie du terme, le texte de référence et des observations qui permettent de mieux comprendre le concept juridique défini. Pour un professeur chargé d'un enseignement de droit, il est important de pouvoir compter sur le soutien d'un lexique de qualité. Celui-ci en fait indiscutablement partie.